

RAPPORT DE TRANSPARENCE



SOMMAIRE

PRESENTATION DE BATT AUDIT DANS LE GROUPE BATT	2
STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A L'AUDIT	3
A. EN FRANCE.....	3
B. AU LUXEMBOURG	3
C. EN SUISSE.....	3
STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A D'AUTRES ACTIVITES	4
ORGANIGRAMME DE NOS STRUCTURES	5
PHILOSOPHIE & VALEURS.....	6
A. UN CABINET INDEPENDANT IMPLANTE EN FRANCE DANS LE GRAND EST, A PARIS ET RHONE-ALPES ; AU LUXEMBOURG A BELVAUX ; EN SUISSE A GENEVE.....	6
B. DES VALEURS CENTREES SUR L'INDIVIDU.....	7
DESCRIPTION DES ACTIVITES D'AUDIT EN FRANCE.....	8
DESCRIPTION DES AUTRES ACTIVITES	8
DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE.....	9
GESTION DES RISQUES DE BATT AUDIT	10
INDEPENDANCE	11
A. DESCRIPTION DES PROCEDURES D'INDEPENDANCE MISES EN PLACE AU SEIN DE BATT AUDIT	11
B. DECLARATION RELATIVE A LA VERIFICATION INTERNE DE CETTE INDEPENDANCE	11
C. LA ROTATION DES ASSOCIES.....	11
CONTROLE QUALITE	12
A. DESCRIPTION DU SYSTEME INTERNE DE CONTROLE QUALITE	12
B. DATE DU DERNIER CONTROLE QUALITE.....	12
CLIENTS	13
CHIFFRE D'AFFAIRES	14
MANDATS « MARCHES FINANCIERS »	14
MANDATS « ETABLISSEMENTS DE CREDIT ».....	14
MANDATS « ORGANISMES MUTUALISTES »	14
MANDATS « INSTITUT DE PREVOYANCE »	14
RESSOURCES	15
COLLABORATEURS	16
A. EFFECTIF DE BATT AUDIT EN FRANCE	16
B. EFFECTIF DU COMMISSARIAT AUX COMPTES EN FRANCE.....	16
ASSOCIES	16
A. ASSOCIES SIGNATAIRES EN FRANCE	16
B. INFORMATIONS SUR LES BASES DE REMUNERATION DES ASSOCIES	17
FORMATION CONTINUE	17
A. FORMATION CONTINUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	17
B. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES COLLABORATEURS	17
Déclaration de la Direction	19

Conformément à l'article D.821-197 du Code de commerce, le commissaire aux comptes désigné auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement publie sur son site internet un rapport de transparence, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

PRESENTATION DE BATT AUDIT DANS LE GROUPE BATT



STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A L'AUDIT

L'activité de commissariat aux comptes et de réviseur d'entreprise agréé est exercée par les sociétés suivantes au sein du groupe BATT :

A. EN FRANCE

BATT AUDIT SAS

- BATT AUDIT SAS au capital de 120 000 € dont le siège social est situé 58 boulevard d'Australie - 54000 NANCY, RCS NANCY 414.570.622, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Est,
- Et dont un premier établissement secondaire est situé 181 rue de Lafayette – 75010 PARIS,
- Et un deuxième 2 avenue de Vignate – Immeuble B – 38610 GIERES,
- Et un troisième 29 rue Mangin – 57000 METZ.

REVILEC AUDIT SARL

- REVILEC AUDIT SARL au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 58 boulevard d'Australie - 54000 NANCY, RCS NANCY 484.943.626, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Est,

Le cabinet REVILEC AUDIT n'a pas de salariés : l'ensemble de ses missions est confié à la structure BATT AUDIT.

L'activité de commissariat aux comptes est exercée par BATT AUDIT et REVILEC AUDIT à titre exclusif en France.

B. AU LUXEMBOURG

BATT AUDIT LUXEMBOURG Sàrl

- BATT AUDIT Luxembourg, Sàrl au capital de 12 000 € dont le siège social est situé 6 Boulevard des Lumières – L4369 BELVAUX, RCS LUXEMBOURG B250306. La société BATT AUDIT Luxembourg exerce l'activité de réviseur d'entreprise agréé.

C. EN SUISSE

LEMAN AUDIT PARTNERS SA

- LEMAN AUDIT PARTNERS SA au capital de 100 000 CHF dont le siège social est situé 8 Rue du Prince – 1204 GENEVE, N° registre commerce : CH-660.2.751.018-6. La société LEMAN AUDIT PARTNERS SA exerce l'activité de réviseur d'entreprise agréé.

Le cabinet est membre de l'alliance Integra International qui n'est ni un réseau, ni une association technique.



STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL DES ENTITES DEDIEES A D'AUTRES ACTIVITES

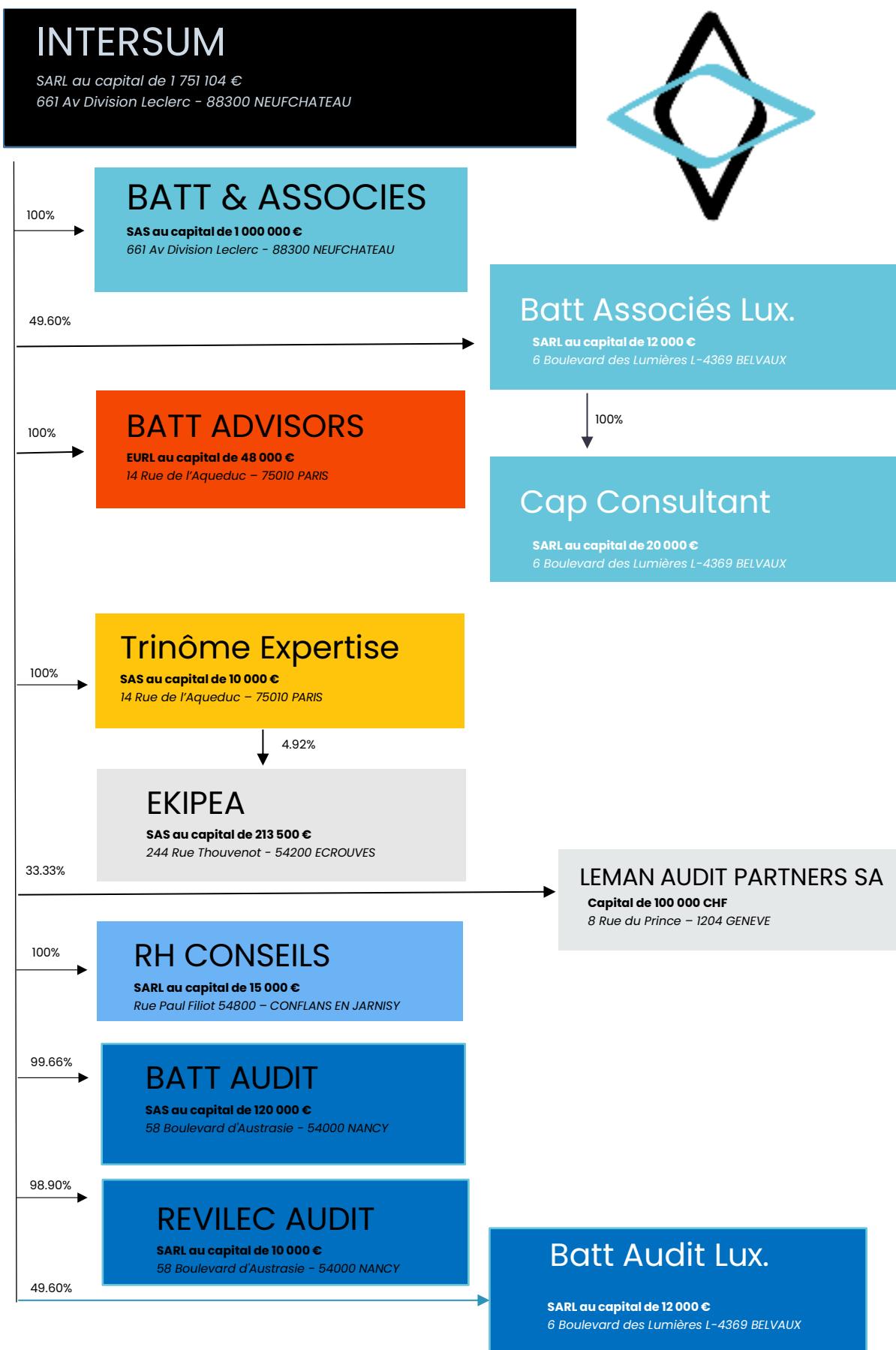
- INTERSUM SARL, holding au capital de 1 751 104 € dont le siège social est situé 661 avenue de la Division Leclerc - 88300 NEUFCHATEAU, RCS EPINAL 444 871 883.

La société compte 26 associés personnes physiques et 2 personnes morales. Les associés personnes physiques sont inscrits en qualité de Commissaires aux comptes et possèdent directement ou indirectement la totalité du capital social à l'exception de l'un d'entre eux.

- BATT & ASSOCIES, SAS au capital de 1 000 000 € dont le siège social est situé 661 avenue de la Division Leclerc - 88300 NEUFCHATEAU, RCS EPINAL 328 045 711. La société BATT & ASSOCIES exerce l'activité d'expertise comptable et de conseil.
- RH CONSEILS, SAS au capital de 15 000 € dont le siège social est situé Rue Paul Filiot - 54800 CONFLANS-EN-JARNISY, RCS BRIEY 492 897 871. La société RH CONSEILS exerce l'activité de conseil.
- BATT ADVISORS, EURL au capital de 48 000 € dont le siège social est situé 14 Rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS, RCS PARIS 403 078 652. La société BATT ADVISORS exerce l'activité de conseil.
- BATT&ASSOCIES Luxembourg, SARL au capital de 12 000 € dont le siège social est situé 6 Boulevard des Lumières – L4369 BELVAUX, RCS LUXEMBOURG B251925. La société BATT & ASSOCIES Luxembourg exerce l'activité d'expertise comptable.
- CAP CONSULTANTS International, SARL au capital de 20 000 € dont le siège social est situé 6 Boulevard des Lumières – L4369 BELVAUX, RCS LUXEMBOURG B103153. La société CAP CONSULTANTS International exerce l'activité d'expertise comptable et de conseil.
- TRINOME EXPERTISE, SAS au capital de 10 000 € dont le siège social est situé 14 rue de l'Aqueduc – 75010 PARIS, RCS PARIS 750 110 009. La société est un cabinet d'expertise comptable spécialisé dans le conseil et l'assistance auprès des comités d'entreprise.
- LEMAN AUDIT PARTNERS SA au capital de 100 000 CHF dont le siège social est situé 8 Rue du Prince – 1204 GENEVE, N° registre commerce : CH-660.2.751.018-6. La société LEMAN AUDIT PARTNERS SA exerce également l'activité d'expertise comptable et de conseil.



ORGANIGRAMME DE NOS STRUCTURES

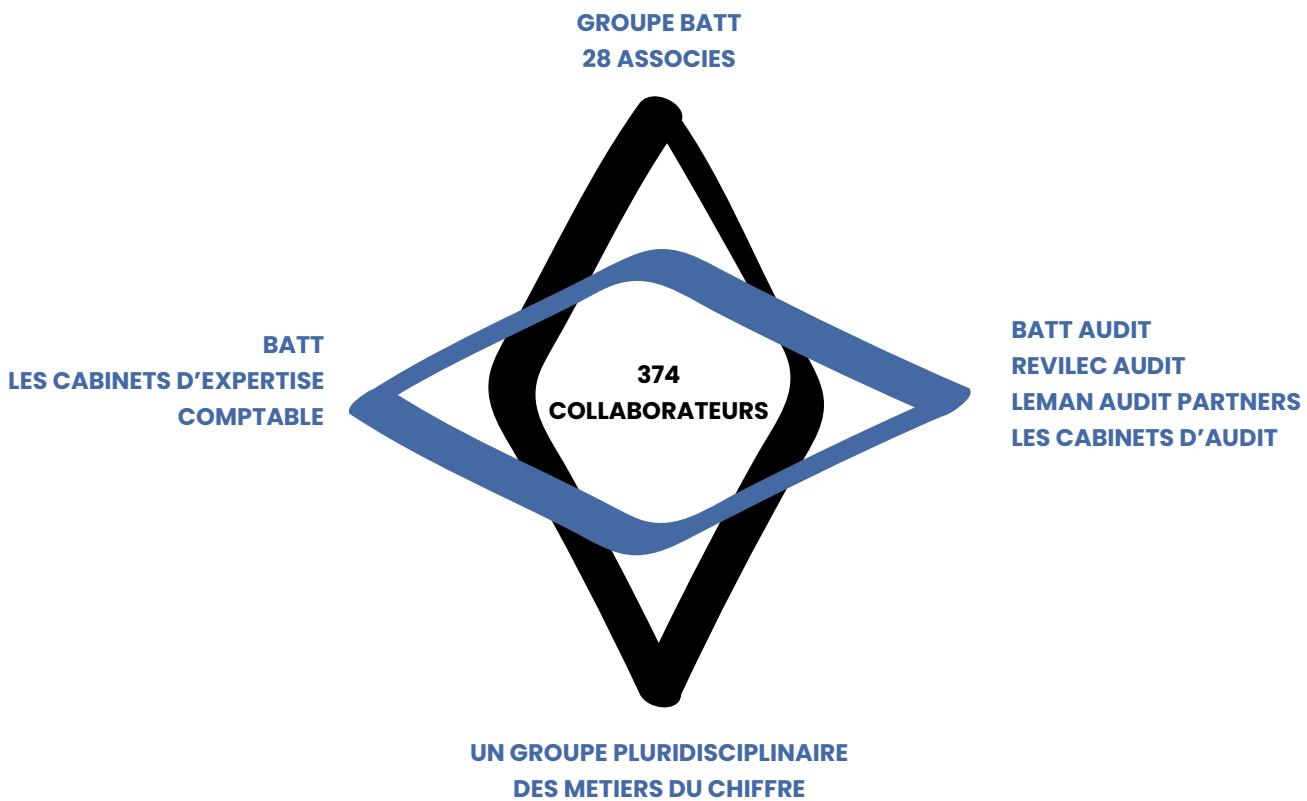




PHILOSOPHIE & VALEURS

A. UN CABINET INDEPENDANT IMPLANTE EN FRANCE DANS LE GRAND EST, A PARIS ET RHONE-ALPES ; AU LUXEMBOURG A BELVAUX ; EN SUISSE A GENEVE

Fort d'une expérience de plus de 50 ans, le groupe BATT met au service des mandats de BATT AUDIT spécialisée dans les métiers de l'audit et du commissariat aux comptes, les compétences de ses 28 associés experts comptables et commissaires aux comptes et de plus de 374 collaborateurs. La réalisation des missions sur le territoire national par BATT AUDIT est facilitée par les 17 implantations en France, 12 dans la région Grand Est, 4 en région Rhône-Alpes et une à Paris. Le groupe BATT est également basé au Luxembourg et en Suisse.



Le cabinet BATT AUDIT compte en France 10 associés signataires qui sont inscrits en tant que commissaire aux comptes à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) Est, CRCC de Paris ou CRCC Dauphiné-Savoie. Charlotte Genatio, Associée, est élue au Conseil Régional de la CRCC Est.

Le réseau compte 6 réviseurs d'entreprise agréés au Luxembourg et 4 réviseurs d'entreprise agréés en Suisse.



B. DES VALEURS CENTREES SUR L'INDIVIDU

Malgré un développement soutenu en termes d'effectif, le groupe a souhaité maintenir des sites à taille humaine de collaborateurs afin de privilégier une culture centrée sur les personnes et la proximité :

Liste des sites en Europe

<i>Grand Est</i>	<i>Grand Est</i>	<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<i>Suisse</i>
Nancy	Epinal	Annecy	Genève
Neufchâteau	Metz	Gières	
Dombasle-sur-Meurthe	Léry	Villard-de-Lans	<i>Luxembourg</i>
Verdun	Creutzwald	Bourg-lès-Valence	
Vittel	Gérardmer		Belvaux
Custines		<i>Paris</i>	
Conflans-en-Jarnisy		Paris 10ème	



DESCRIPTION DES ACTIVITES D'AUDIT EN FRANCE

BATT AUDIT et REVILEC AUDIT réalisent à titre exclusif :

Dans le cadre d'une mission légale de contrôle des comptes :

- La mission de certification légale des comptes
- Des autres missions confiées par la loi ou le règlement au commissaire aux comptes
- Des prestations (services et attestations)

En dehors d'une mission légale de contrôle des comptes :

- Des prestations (services et attestations) : commissariat aux apports, commissariat à la fusion, commissariat à la transformation, attestations.

DESCRIPTION DES AUTRES ACTIVITES

Expertise comptable

Le groupe BATT établit les différents documents de synthèse (bilans, comptes de résultat, déclarations fiscales, comptes consolidés...). Au plan financier et fiscal, son conseil dans la prise de décision est fondé sur l'analyse des chiffres.

Audit contractuel

Le groupe BATT réalise chez ses clients en expertise comptable des audits d'acquisition, des audits d'évaluation ainsi que des audits d'organisation en s'appuyant sur les compétences des collaborateurs spécialisés dans le contrôle légal.

Gestion des ressources humaines

Le groupe BATT développe une démarche globale de la gestion des ressources humaines (paie, déclarations sociales, rédaction et suivi des contrats de travail, relations sociales...) et accompagne ses clients dans leurs projets, notamment par des formations sur-mesure.

Conseil en gestion d'entreprise

Le groupe BATT accompagne le créateur d'entreprise dans la réalisation de ses projets (conseil dans le choix du statut social et juridique, élaboration du business plan...).

Le groupe BATT imagine, élabore et met en œuvre les outils personnalisés, indispensables à la gestion de chaque entreprise : business plans, tableaux de bord, plans d'investissements, documents prévisionnels, études de prix de revient, etc.

Ses missions s'étendent à la mise en place de procédures de contrôle interne pour optimiser l'organisation de l'entreprise.

Pour les besoins particuliers de différents groupements professionnels, Le groupe BATT établit des analyses comparatives fines et des études de positionnement à l'échelon national.



Accompagnement des associations du secteur non lucratif

Le groupe BATT accompagne un grand nombre d'associations dans les domaines médico-social, sanitaire, sportif, culturel et philanthropique. Elle fait bénéficier ces structures de ses compétences en comptabilité, gestion, droit et ressources humaines.

Conseil en organisation stratégique

Le groupe BATT projette l'entreprise dans le futur en développant un conseil stratégique intégrant l'ensemble des paramètres propres à l'entreprise et à son métier et propose des solutions juridico-structurelles adaptées (holding, fusion, acquisition, SCI...). Le groupe BATT soutient également les entreprises en difficulté, élaboré des audits, des plans de restructuration et détermine les moyens de redressement.

Acquisitions – Cessions – Transmissions d'entreprises

Le groupe BATT réalise pour les dirigeants des missions de conseils et d'assistance en acquisitions, cessions, transmissions d'entreprises. Le groupe BATT construit une réflexion sur les différents choix de solutions pour la cession (vente, Reprise d'Entreprise par les Salariés, etc.) ou le rapprochement d'entreprises (fusion-absorption) et réalise aussi des missions d'évaluation.

Gestion de patrimoine

Le groupe BATT accompagne le chef d'entreprise dans l'optimisation de son patrimoine. La gestion de patrimoine, par nature pluridisciplinaire, s'entend du point de vue juridique, financier et fiscal. Son objet est de faire fructifier un patrimoine en le protégeant des aléas et en permettant sa transmission dans les meilleures conditions.

Conseil auprès des comités d'entreprise

Le groupe BATT, via sa filiale TRINOME EXPERTISE, intervient dans le cadre de missions légales ou contractuelles tant pour assister les comités d'entreprise dans leurs prérogatives économiques que pour conseiller ceux-ci dans leur organisation, leur gestion et leur comptabilité. La société propose également des formations adaptées aux besoins de ses mandants.

DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE

Le collège des Associés se réunit régulièrement et se prononce sur les grandes orientations stratégiques (développement, évolution du capital, partenariats, etc.) proposées par la direction générale.



GESTION DES RISQUES DE BATT AUDIT



INDEPENDANCE

L'indépendance représente :

- un état d'esprit qui garantit que seules les considérations en rapport avec la mission seront prises en compte pour l'accepter et la traiter,
- une volonté qui conduit à éviter les situations qui pourraient conduire les tiers à remettre en cause notre objectivité.

Parmi les risques ou menaces, figurent notamment le risque lié à l'intérêt personnel, le risque d'auto-révision ou le risque d'intimidation.

L'indépendance, l'éthique et la déontologie sont au cœur des préoccupations de BATT AUDIT.

A. DESCRIPTION DES PROCEDURES D'INDEPENDANCE MISES EN PLACE AU SEIN DE BATT AUDIT

Nous avons mis en place des procédures afin de prévenir les situations susceptibles d'affecter l'indépendance :

- En faisant établir une déclaration d'indépendance à chaque personne travaillant sur un dossier, vis-à-vis de l'entité contrôlée, et ce à chaque exercice.
- En faisant établir annuellement une déclaration d'indépendance à l'ensemble des Associés. Cette déclaration, avec laquelle est fournie une liste de tous les dossiers dans lesquels un cabinet du groupe est titulaire ou suppléant, permet aussi aux Associés de s'assurer de leur indépendance vis-à-vis des dossiers dont nous sommes suppléants.

B. DECLARATION RELATIVE A LA VERIFICATION INTERNE DE CETTE INDEPENDANCE

Procédure d'acceptation des mandats

Afin de déterminer la possibilité d'accepter une nouvelle mission, nous commençons par demander les différents documents permettant de remplir le questionnaire d'acceptation d'une nouvelle mission.

Cette fiche permet de déterminer notre capacité à remplir la mission proposée, notre degré d'indépendance (si celle-ci n'est pas complète, l'associé signataire prend les mesures de sauvegarde nécessaires) et est une première approche par le risque, permettant d'évaluer si une demande de dérogation au barème horaire à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes est nécessaire.

Analyse du maintien des critères d'acceptation lors de l'orientation de chaque exercice contrôlé

Nous consignons dans nos documents d'audit tout risque important d'atteinte à notre indépendance et en particulier en attestant chaque année de l'indépendance du commissaire aux comptes dans le plan de mission tel que décrit dans nos outils méthodologiques.

C. LA ROTATION DES ASSOCIES

Les procédures internes en matière de rotation des associés d'audit sont conformes aux dispositions de l'article L.821-34 du Code de commerce en France modifié par ordonnance n° 2023-1142 du 06 décembre 2023.



Ainsi, les associés signataires de mandats des entités d'intérêt public, de leurs filiales françaises importantes, des personnes faisant appel public à la générosité, ne peuvent certifier les comptes de ces entités ou personnes durant plus de 6 exercices consécutifs, dans la limite de 7 années. Ils doivent respecter une période de viduité de 3 ans avant de pouvoir à nouveau certifier les comptes de ces entités ou personnes. Ils ne peuvent par ailleurs pas, sur cette même période de 3 ans, être en charge de la revue indépendante de ces entités ou personnes.

CONTROLE QUALITE

Le cabinet BATT AUDIT est doté d'un manuel de procédures conformément au Code de déontologie accessible à tous les collaborateurs.

L'intérêt de cette démarche va au-delà d'une simple application de la loi, il s'agit d'une démarche de qualité, une amélioration de notre service et une garantie de la valeur de notre travail pour les entités que nous contrôlons et pour l'ensemble de l'environnement économique.

En effet, nous tenons notre légitimité du législateur : notre mission est d'intérêt général.

Il est donc évident que l'application de ce manuel est une nécessité pour la légitimité de notre société, de notre profession et du travail personnel de chacun. Il permet également de garantir une homogénéité au sein du cabinet et assure ainsi un service commun de haut niveau. Le principe qui sert de fil conducteur à la mise en œuvre des Normes d'Exercice Professionnel est l'application des étapes qui permettent de certifier la qualité de notre travail :

- Ecrire ce que nous faisons.
- Appliquer ce que nous écrivons.
- Prouver que nous l'appliquons.
- Améliorer ce que nous faisons.

L'assurance de la qualité, correspond à l'ensemble des actions préétablies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée.

A. DESCRIPTION DU SYSTEME INTERNE DE CONTROLE QUALITE

Le cabinet BATT AUDIT a mis en place une procédure de contrôle qualité à posteriori de la réalisation des missions. Une sélection de mandats est contrôlée chaque année, avec pour objectif le contrôle d'un mandat de chaque associé signataire sur une période de 3 ans. Cette démarche de contrôle qualité permet de s'assurer du respect du manuel de procédure, de sa compréhension par les équipes et d'identifier les éventuelles faiblesses. Les remarques des contrôles font l'objet de mesures correctives adaptées en cas de dysfonctionnement.

Cette démarche permet également d'informer les collaborateurs de l'importance de certaines procédures lorsque celles-ci ne sont pas réalisées et ainsi de les associer à la politique qualité de notre société.

B. DATE DU DERNIER CONTROLE QUALITE

Le dernier contrôle qualité de la CNCC a été conduit par la H2A en février 2025.



CLIENTS



CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est réparti de la façon suivante :

	Au 31/08/2025 (en milliers d'euros)
Chiffre d'affaires Certification de comptes des EIP et filiales	291
Chiffre d'affaires Certification de comptes des autres mandats	3 087
Prestations	67
Total Activité audit	3 445
Total Activité expertise et conseil	34 147
TOTAL	36 864

MANDATS « MARCHES FINANCIERS »

- EQUASENS – 54600 VILLERS LES NANCY
- TRANSITION EVERGREEN – 75009 PARIS

MANDATS « ETABLISSEMENTS DE CREDIT »

- CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY
- CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE STRASBOURG
- FRANSABANK

MANDATS « ORGANISMES MUTUALISTES »

- MUTUELLE VICTOR HUGO – 88000 EPINAL

MANDATS « INSTITUT DE PREVOYANCE »

- CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE – CIPREV – 88000 EPINAL



RESSOURCES



COLLABORATEURS

A. EFFECTIF DE BATT AUDIT EN FRANCE

La société compte 18 salariés :

- 3 Senior Manager dont 1 diplômée et 1 inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes
- 4 Manager dont 3 diplômés et 2 inscrits sur la liste des Commissaires aux comptes
- 2 Senior
- 5 auditeurs confirmés
- 3 auditeurs
- 1 secrétaire

B. EFFECTIF DU COMMISSARIAT AUX COMPTES EN FRANCE

Le commissariat aux comptes est exercé par une équipe de 35 personnes dont :

- 10 commissaires aux comptes signataires
- 18 collaborateurs spécialisés, sous la responsabilité de 4 commissaires aux comptes associés signataires
- 7 collaborateurs experts-comptables mémorialistes salariés du groupe BATT dont une diplômée.

Chacun reçoit chaque année une formation en commissariat aux comptes lui permettant de comprendre et d'utiliser le référentiel de travail spécifique aux missions de commissariat aux comptes.

ASSOCIES

A. ASSOCIES SIGNATAIRES EN FRANCE

Les associés signataires de BATT AUDIT sont :

- Lise DAUDIER de CASSINI
- Laurine DEBACKER-JOBERT
- Jehanne GARRAIT
- Charlotte GENATIO
- Olivier LEFEBVRE
- Eric PIERRAT
- Hélène RAPPIN
- Stéphane RONDEAU
- Isabelle SAGOT
- Tatiana SCHMITZ



B. INFORMATIONS SUR LES BASES DE REMUNERATION DES ASSOCIES

La présidence propose annuellement les rémunérations fixes et variables en fonction de critère traduisant la contribution de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. Les propositions sont discutées et validées avec chaque responsable de pôle.

FORMATION CONTINUE

Il existe un plan de développement des compétences au sein du cabinet, qui concerne l'ensemble des collaborateurs et des Associés. Nous conservons dans le dossier de chaque personne concernée les attestations de présence aux formations.

Nous veillons particulièrement à ce que les experts comptables stagiaires suivent bien les actions de formation obligatoires.

Le comité de formation se réunit en mars de chaque année afin de définir le plan de développement des compétences annuel. Il est ensuite complété une fois par an lors des entretiens de suivi des objectifs annuels de chacun afin de s'assurer de l'évaluation périodique des connaissances et de la formation continue à l'intérieur du cabinet.

A. FORMATION CONTINUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La formation professionnelle continue assure la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de commissaire aux comptes.

La durée de la formation professionnelle est d'au moins 120 heures au cours de 3 années consécutives ; 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année.

L'obligation de formation est satisfaite par :

- la participation à des séminaires de formation, à des programmes d'autoformation encadrée ou à des formations ou enseignements à distance ;
- l'assistance à des colloques ou à des conférences dans la limite de 40 heures au cours de 3 années consécutives ;
- la conception ou l'animation de formations, de colloques de conférences ou d'enseignements, dans un cadre professionnel ou universitaire dans la limite de 40 heures au cours de 3 années consécutives ; la rédaction et la publication à de travaux à caractère technique dans la limite de 30 heures au cours de 3 années consécutives ;
- la participation à des travaux à caractère technique dans la limite de 32 heures au cours de 3 années consécutives ;
- la participation au programme de formation continue particulière prévu à l'article

Pour s'assurer que les Associés respectent les obligations légales de formation, le suivi est effectué de façon pluriannuelle afin de gérer le temps moyen de formation de chacun d'entre eux.

B. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES COLLABORATEURS

Pour chacun d'eux sont suivis les temps de formation annuels en fonction des grades et de l'expérience de chacun.

Les collaborateurs intervenant sur les missions de sociétés spécifiques reçoivent une formation complémentaire.



La procédure du cabinet permet ainsi de s'assurer que la formation dispensée aux collaborateurs est appropriée à leur niveau de qualification et à leur spécialisation éventuelle au sein du cabinet.

Les outils permettant de développer l'accès des salariés à des actions de formation professionnelle conduites tout au long de leur vie professionnelle sont nombreux, dans le cadre :

- du plan de développement des compétences décidé et mis en œuvre au sein du cabinet,
- du Compte Personnel de Formation (CPF) mis en œuvre à leur initiative,
- du droit au congé individuel de formation mis en œuvre à leur initiative.

L'entretien professionnel est l'outil avec lequel nous gérons l'obligation de formation. Il permet de détecter les besoins de formation et de mesurer l'efficacité des formations suivies par les collaborateurs.

Il peut être complété par l'entretien annuel qui nous permet de définir les objectifs et de les valider.

Un document interne, alimenté au fil de l'année par le responsable du suivi de la formation, permet de connaître les formations effectuées par tous les collaborateurs.



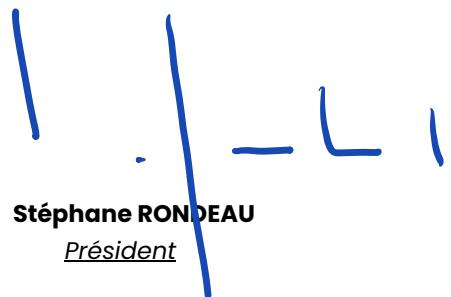
DECLARATION DE LA DIRECTION

En application de l'article D.821-197 du Code du commerce, nous attestons que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Le 29 décembre 2025



Nathalie LEFEBVRE
Directeur général



Stéphane RONDEAU
Président